

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DECISION DU MAIRE N° : 2025_DM_052

OBJET : Signature d'un avenant n° 17 à la convention d'objectifs à passer avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec sur Loire

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 4,

Vu la convention d'objectifs en date du 1er avril 2011 passée entre l'Association Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec sur Loire et la Commune d'Aurec sur Loire, modifiée ;

DECIDONS :

Article 1 :

Il est passé un avenant dit n° 17, à la Convention d'Objectifs intervenue le 1er avril 2011 entre l'Association Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec sur Loire et la Commune d'Aurec sur Loire, ayant pour objet principal le rajout de l'article 15 « Comité de Pilotage » ainsi que l'actualisation de l'article 2 « Subventions » et de l'article 14 « Montants Financiers » suite à l'attribution d'une subvention de fonctionnement intervenue lors du vote du budget primitif 2025 et d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement votée en conseil municipal du 15 décembre 2025, et ce conformément au document annexé au présent.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 18 décembre 2025


Le Maire,
Claude VIAL
